

Nombre de Membres : L'an deux mille vingt-six, le lundi vingt-neuf juin, à dix-neuf heures trente minutes,
En exercice : 15 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit
Présents : 10 par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Votants : 15 LAMIAUX Fabrice, Maire.

Date de Convocation
19 juin 2026

Présents Mesdames CASTELLE Brigitte, DEGOUY Lynda, LAMOTE Natacha, WALRICK Camille,
Messieurs LAMIAUX Fabrice, LEBRUN Alain, LEROY Stéphane, PIERMATTI Sébastien, REMÉRAND Régis, VERMEERSCH Francis.

Excusés Mesdames BEAUDET Thérèse (procuration à Monsieur LEBRUN Alain), BLOMME Virginie (procuration à Monsieur LAMIAUX Fabrice), DUVAL Aline (procuration à Madame CASTELLE Brigitte), Messieurs DUMAREY Guillaume (procuration à Monsieur REMÉRAND Régis), VERHILLE Thomas (procuration à Monsieur VERMEERSCH Francis).

Secrétaire Monsieur LEBRUN Alain est élu secrétaire.

Délibération N° 35/2026

Objet de la délibération :

Autorisation de solliciter le fonds de concours à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) pour l'achat d'un frigo ventilé 600 litres pour la salle des fêtes et pour l'achat d'un nouveau siège de bureau pour le bureau du Maire

Monsieur le Maire expose :

Le Conseil Communautaire de la CCHF a décidé de prolonger le dispositif « Fonds de concours ».

La commune de Holque dispose à ce jour d'un solde de 43 625,99 € sur l'enveloppe 2019.

La Commune vient de procéder au remplacement du frigo de la cuisine de la salle des fêtes, pour un montant HT de 1 367,50 €, soit 1 641 € TTC,
et au remplacement du siège de bureau de Monsieur le Maire pour un montant HT de 229 €, soit 274,80 € TTC.

Aucune subvention n'a été perçue pour ces acquisitions.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter la participation financière de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, par le biais du fonds de concours, à hauteur de :

- Pour le frigo : 683,75 € (1 367,50 € X 50 %),
- Pour le siège de bureau : 114,50 € (229 € X 50 %).

L'avis du Conseil est sollicité sur le sujet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter à la CCHF (Communauté de Communes des Hauts de Flandre) un fonds de concours pour le remplacement du frigo de la cuisine de la salle des fêtes, et pour le remplacement du siège de bureau de Monsieur le Maire ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se référant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance date que dessus.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Fabrice LAMIAUX



Le secrétaire de séance,
Alain LEBRUN



Acte rendu exécutoire après envoi en Sous-Préfecture de Dunkerque le 02 juillet 2026 et publication du 02 juillet 2026

